Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 9 avril 2025 au siège social de la Régie situé au 53, chemin des Pionniers à La Macaza

Sont présents :

Madame Martine Labrosse, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Madame Francine Létourneau, vice-présidente et mairesse de la municipalité de Nominingue;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Alain Otto, administrateur et conseiller de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de la municipalité de La Macaza.

Étaient également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 avril 2025 est ouverte à 17 h 29.

2.

2025.04.013 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1- Ouverture de la séance ordinaire

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025

4- Approbation des déboursés et des comptes à payer pour le mois de janvier, février et mars 2025.

5- Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2024

6- Dépôt du rapport des opérations pour l'année 2024

7- Affectation du surplus provenant de l'année 2024

8- Embauche de monsieur Jean-Jacques Francoeur au poste de chauffeur temporaire

9- Embauche de monsieur Marc Tremblay au poste de chauffeur temporaire

10- Embauche de monsieur Benjamin Gagnon au poste de chauffeur saisonnier

11- Demande d'ouverture de compte auprès de Macpek fournisseur de pièces pour camions

12- Location camionnette de service

13- Achat d'une remorque fermée pour le transport des poches de styromousse

14- Service Internet pour le garage

15- Ajout d'une carte de crédit Visa

16- Taux de remboursement des déplacements

17- Escompte de refinancement du règlement d'emprunt 003-2019

18- Période de questions

19- Levée de la séance

Il est proposé par madame Francine Létourneau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2025.04.014 **<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2025</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2025.04.015 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de janvier, février et mars 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de janvier, février et mars 2025:

Comptes	2024	Janvier 2025	Février 2025	mars 2025	Total
Astus inc.		262.42 $	810.07 $	183.96 $	1 256.45 $
Blueberry Lake				200.00 $	200.00 $
Banque Royal du Canada	50 690.78 $	5 011.59 $	5 011.59 $	5 011.59 $	65 725.55 $
Bureautique des Trois Vallées		172.79 $	162.54 $	174.88	510.21 $
Camion Freightliner Mont-Laurier		9 975.47 $	7 105.22 $	3 732.72 $	20 813.41 $
CLR Exel Radio		562.81 $	562.81 $	562.81 $	1 688.43 $
Complexe environnemental de la Rouge		1 773.61 $		33 523.28 $	35 296.89 $
Dépanneur l'Essentiel		255.68 $	80.93 $	168.12 $	504.73 $
Filgo Énergie		622.79 $	157.63 $		780.42 $
FQM assurance		19 655.97 $			19 655.97 $
Garage Jacques Pelletier				603.62 $	603.62 $
Gaston et Martin Sauriol Excavation inc.		5 461.31 $			5 461.31 $
Groupe environnemental Labrie		7 160.13 $	868.59 $	7 495.82 $	15 524.54 $
Harnois Énergie		5 292.26 $	3 045.79 $	4 629.23 $	12 967.28 $
La Capitale		2 781.92 $	2 781.92 $	2 781.92 $	8 345.76 $
Médialo inc.			831.27 $		831.27 $
Mécanique L. S.				971.22 $	971.22 $
Municipalité de La Macaza		700.00 $		700.00 $	1 400.00 $
Pétrole Pagé		22 010.49 $	31 197.59 $	12 691.71 $	65 899.79 $
Pièces d'auto Léon Grenier		397.82 $			397.82 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge		6 194.82 $	5 576.19 $	3 471.25 $	15 242.26 $
Remorquage 117 inc.		2 256.96 $	919.80 $		3 176.76 $
Régie intermunicipale des trois lacs		1 248.75 $	832.50 $	971.25 $	3 052.50 $
Ressorts d'auto Prudhomme			4 464.66 $	1 528.43 $	5 993.09 $
SAAQ				17 502.45 $	17 502.45 $
Salaires et remises gouvernementales	54 897.88 $	48 174.57 $	45 931.12 $	60 329.96 $	209 333.53 $
Services de paie Desjardins		441.24 $	170.36 $	233.03 $	844.63 $
services informatiques des Laurentides		66.11 $			66.11 $
Uniroc	9 010.97 $	4 728.42 $	7 982.80 $	7 281.59 $	29 003.78 $
Villemaire Pneus et Mécanique				899.11 $	899.11 $
Visa		687.96 $	155.00 $	995.32 $	1 838.28 $
Vitro plus			784.13 $		784.13 $
Total	**114 599.63 $**	**145 895.89 $**	**119 432.51 $**	**166 643.27 $**	**546 571.30 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

Le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 sont déposés au conseil d'administration. Le secrétaire-trésorier atteste de la véracité des états financiers déposés.

6.

DÉPÔT DU RAPPORT DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Le directeur général dépose le rapport des opérations pour l'année 2024 au conseil d'administration.

7.

2025.04.016 **AFFECTATION DU SURPLUS PROVENANT DE L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QU'un excédent de fonctionnements de 186 626 $ est disponible selon les états financiers de l'année 2024 déposés au conseil d'administration par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de maintenir des quotes-parts uniformes tout en tenant compte des coûts d'entretien et de réparation qui augmenteront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la création de la division transport par la résolution 2022.04.012;

CONSIDÉRANT les résultats financiers de la division transport inclus dans le rapport des opérations 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

Et résolu à l'unanimité

D'affecter 49 647 $ au fonds réservé pour la division transport.

D'affecter 100 000 $ au fonds réservé pour l'entretien et les réparations.

Le montant résiduel de 36 979 $ provenant de l'excédent financier 2024 sera conservé dans le surplus libre de la Régie.

ADOPTÉE

8.

2025.04.017 **<u>EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES FRANCŒUR AU POSTE DE CHAUFFEUR TEMPORAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Jean-Jacques Francoeur au poste de chauffeur temporaire selon les modalités de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Francoeur soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

9.

2025.04.018 **<u>EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC TREMBLAY AU POSTE DE CHAUFFEUR TEMPORAIRE</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Marc Tremblay au poste de chauffeur temporaire selon les modalités de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Tremblay soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

10.

2025.04.019 **<u>EMBAUCHE DE MONSIEUR BENJAMIN GAGNON AU POSTE DE CHAUFFEUR SAISONNIER</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 596 du code municipal, le conseil d'administration nomme, lorsqu'il le juge à propos, tout fonctionnaire ou employé qu'il juge utile au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher monsieur Benjamin Gagnon au poste de chauffeur saisonnier selon les modalités de la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

ET QUE les conditions salariales de monsieur Gagnon soient celles de l'échelon 2 de l'annexe 1 de la politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE

11.

2025.04.020 **<u>DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE AUPRÈS DE MACPEK FOURNISSEUR DE PIÈCES POUR CAMIONS</u>**

CONSIDÉRANT QUE ce fournisseur de pièces a des prix compétitifs pour des pièces de camions;

CONSIDÉRANT QUE les prix offerts comprennent la livraison au garage de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire diversifier ses fournisseurs de pièces pour camions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie demande l'ouverture d'un compte auprès de Macpek inc. pour un maximum de crédit de 5 000$.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

12.

2025.04.021 **<u>LOCATION D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE</u>**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) comporte un volet collecte et transport de styromousse réalisé avec une remorque fermée et une camionnette de service;

CONSIDÉRANT QUE la vie utile de la camionnette de service actuellement utilisée pour ce service est terminée.

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux pour la Régie de contracter une entente de location combinée avec un rachat après 3 ans;

CONSIDÉRANT les offres reçues selon les spécifications demandées :

Machabée automobile de Labelle :

Mensualités 1007.36 $/mois, incluant les taxes;

Premier versement de 1 056.80 $, incluant les taxes;

Taux d'intérêt de 0.99 %

Valeur résiduelle de 50 250.05 $, incluant les taxes;

Coût total du projet de 86 564.45 $;

Les sommets Chevrolet de tremblant :

Mensualités 848.03 $/mois, incluant les taxes;

Premier versement de 905.76 $, incluant les taxes;

Taux d'intérêt de 5.5 %

Valeur résiduelle de 59 076.17 $, incluant les taxes;

Coût total du projet de 89 662.98 $;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location seront remboursés via l'entente de partenariat avec ÉEQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie loue une camionnette de service auprès de Machabée automobile de Labelle pour un montant de 1007.36 $/mois, incluant les taxes avec un premier versement de 1056.80 $ et un terme de 3 ans.

DE racheter le camion pour un montant de 50 250.05 $, incluant les taxes, après la fin de la location.

D'emprunter le montant net de cet achat au fonds de roulement avec un remboursement sur 7 ans.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

13.

2025.04.022 **<u>ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE USAGÉE POUR LE TRANSBORDEMENT DES STYROMOUSSES VERS LE RECYCLEUR</u>**

CONSIDÉRANT QU'un service de transbordement des styromousses à partir du complexe environnemental de la Rouge vers le recycleur est actuellement offert par Transport Marcel Gareau;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue d'ÉEQ que le transport jusqu'au recycleur est remboursé via l'entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE Transport Marcel Gareau ne désire plus offrir ce service;

CONSIDÉRANT la complémentarité de ce service avec nos opérations de transport de styromousse vers le complexe environnemental;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède un camion tracteur avec de la disponibilité pour offrir ce service;

CONSIDÉRANT le prix de 5 000$, plus les taxes applicables, demandé par Transport Marcel Gareau pour ladite remorque;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est plus bas que le prix pour des équipements semblables sur le marché.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie acquière la remorque de transbordement appartenant à Transport Marcel Gareau à des fins de transbordement des styromousses à partir du complexe environnemental de la Rouge vers le recycleur pour un montant 5 748.75 $ incluant les taxes.

D'emprunter 2 625 $ au fonds de roulement de la Régie avec une période de remboursement de cinq ans débutant en 2025.

D'affecter le montant résiduel net au fonds réservé de la division transport.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

14.

2025.04.023 **<u>SERVICE INTERNET POUR LE GARAGE</u>**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des opérations en l'absence du directeur général est le mécanicien localisé au garage;

CONSIDÉRANT QUE pour suivre les opérations, il doit avoir accès à Internet pour suivre les camions avec le système GPS;

CONSIDÉRANT QUE l'accès Internet au garage faciliterait également les communications avec les fournisseurs pour l'entretien et les réparations des camions.

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Bell Canada

54.95 $ / mois plus 30 $ d'installation

Téléfibe La Minerve

56.95 $ / mois plus 150 $ 'installation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de Bell Canada pour l'installation d'un service Internet au garage du 11301 route 117 à Labelle

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Régie, toute la documentation requise aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

15.

2025.04.024 **<u>AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA</u>**

CONSIDÉRANT QUE les opérations d'entretiens et de réparation des camions de la Régie nécessitent régulièrement l'achat de fournitures provenant de fournisseurs auprès desquels la Régie ne possède pas de compte;

CONSIDÉRANT QUE ces achats sont régulièrement réalisés par le mécanicien;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède déjà un compte avec Visa pour une carte de crédit au nom du directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Létourneau

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à demander une carte de crédit Visa supplémentaire au nom de Sébastien Gordon, mécanicien de la Régie.

ADOPTÉE

16.

2025.04.025 **<u>REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES FONCTIONNAIRES DE LA RÉGIE</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration peuvent engager des frais de déplacement pour assister aux séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration et les fonctionnaires de la Régie peuvent avoir à assumer des dépenses de déplacement ou de représentation dans le cadre des opérations de la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Otto

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Régie rembourse les frais de déplacement et de représentation encourus par les membres du conseil d'administration et les fonctionnaires de la Régie selon les maximums suivant :

Déplacements : 0.68 $ / km

Repas (incluant toutes les taxes et les pourboires) :

Déjeuner :	16.00 $
Dîner :	27.00 $
Souper :	38.00 $

QUE toutes autres personnes convoquées par le conseil d'administration bénéficient également du remboursement des frais de déplacement.

QUE toutes les dépenses remboursées sur la base de cette résolution aient préalablement fait l'objet d'une autorisation selon la règlementation en vigueur.

QUE cette résolution s'applique rétroactivement au 1er janvier 2025

Cette résolution abroge la résolution 2022.06.029.

ADOPTÉE

17.

2025.04.026 **ESCOMPTE DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 003-2019**

CONSIDÉRANT l'octroi, par le ministère, du refinancement du règlement d'emprunt 003-2019 à la Banque National;

CONSIDÉRANT QUE cet octroi implique un escompte de 3 544.45 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le montant d'escompte de 3 544.45 $ pour le refinancement du règlement d'emprunt 003-2019 soit affecté au surplus libre de la Régie.

ADOPTÉE

18.

PÉRIODE DE QUESTIONS

19.

2025.04.027 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame Martine Labrosse

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 avril 2025 soit levée à 17 h 46.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin